

La ville de Meyrin se distingue par son dynamisme, sa multiculturalité, la richesse de son tissu associatif et économique. Véritable centre urbain, Meyrin allie développement durable et qualité de vie. La ville compte 24'313 habitants et offre plus de 25'000 emplois.

La ville, active dans la promotion du sport, met à la disposition du public et des associations sportives de nombreuses infrastructures sportives. Pour répondre au besoin d'une bonne gestion financière et analytique du service des sports, nous recherchons un-e :

Assistant-e de gestion à 50%

Votre mission :

- assurer le pilotage et les différentes analyses financières du service;
- participer à l'élaboration du budget du service;
- préparer les rapports périodiques, les bilans analytiques et les statistiques;
- assurer la gestion des caisses du service des sports, maîtriser leur fonctionnement et assurer leur tenue à certaines périodes de l'année;
- préparer les tableaux de rapports et de consolidation des caisses automatiques;
- s'impliquer dans la politique d'achats durables fixée par le Conseil administratif.

Votre profil :

- maturité commerciale avec de bonnes connaissances pratiques de gestion;
- au bénéfice de 2-3 ans d'expérience dans un poste similaire;
- capacité d'analyse et de synthèse;
- capacité à travailler de manière autonome; esprit d'initiative;
- bonnes connaissances en gestion administrative et comptable;
- maîtrise des calculs statistiques;
- parfaite maîtrise des outils Microsoft; Excel en particulier;
- intérêt pour le domaine sportif.

Entrée en fonction : à convenir

Intéressé-e par ce poste ?

Nous attendons votre lettre de motivation par courrier électronique à l'adresse [rh\[at\]meyrin.ch](mailto:rh[at]meyrin.ch) de préférence ou par poste à la ville de Meyrin, à l'attention des ressources humaines, case postale 367, 1217 Meyrin 1 **jusqu'au 5 juillet 2018 compris**.

Nous privilégions les dossiers électroniques afin de respecter l'environnement et dans l'optique d'assurer un traitement efficace des candidatures. Sauf demande expresse, les dossiers reçus sous format papier et électronique seront détruits.